

# COVID-19

## DÉCONFINEMENT AU CŒUR DE L'ÉTÉ DEUX DÉFIS EN UN

### IDELE, PAS DE RELÂCHE



**GANTS et  
DÉSINFECTION  
DES MAINS**



**PORT DU  
MASQUE**



**VÉHICULE  
PROPRE**



**CABINET  
DÉSINFECTÉ**

## COVID-19 + FORTES CHALEURS DANGER POUR LES PERSONNES ÂGÉES OU FRAGILES

- 1.** Gardons en mémoire les **aspects cliniques du COVID**
- 2.** **Surveillons les signes cliniques** de la chaleur : ils peuvent être concomitants à ceux du COVID (Diarrhée, céphalées, troubles de mémoire...)
- 3.** **Surveillance et alerte du médecin traitant** à propos des thérapeutiques (Diurétiques...)
- 4.** **Ventilons les pièces** et **protégeons nos patients** vis-à-vis de la chaleur et du virus
- 5.** Ne cessons pas d'**évaluer les impacts du confinement** sur la santé de nos patients.
- 6.** En fonction de leurs fragilités et pathologies, **personnalisons nos conseils** sur les mesures à prendre : rythme de vie, déplacements...
- 7.** **Contre l'isolement social**, restons vigilants. La double injonction de la chaleur et du confinement majore les situations de détresse sociale pour nos aînés, nos patients fragiles et handicapés.

**Evaluons** avec eux les **risques** et **bénéfices** de chaque action.

# PIQÛRE DE RAPPEL

## PATIENT COVID SUSPECT OU SANS GRAVITÉ ?

### LES MODALITÉS D'INTERVENTION À DOMICILE



> Mesures d'isolement et de protection (si possible)



> Réduire nos soins aux seuls actes essentiels



> Limiter le nombre d'intervenants différents



> Agir en lien avec le médecin traitant



> Patients avec maladies chroniques : suivi médical adapté



> Expliquer nos mesures pour éduquer aux bons gestes



> Privilégier le télésoin

**Indiquez à votre patient qu'il doit être confiné à domicile en respectant rigoureusement l'ensemble des gestes barrières qui permettront de limiter le risque de contamination**



> Port du masque par la personne contaminée et par la famille lorsque qu'elle est dans la même pièce



> Isolement dans des pièces séparées



> Aération très régulière des pièces



> Désinfection régulière des espaces communs

**Isolement impossible ? Alerte le médecin traitant qui mobilisera la "cellule territoriale d'appui à l'isolement" (Solution d'hébergement dédiée)**

## ZÉRO CONTACT !

### Très important

Informez vos patients contaminés que toute personne, présentant ou non des symptômes, vivant à son domicile est considérée comme un "cas contact". Une fois identifié, le cas contact doit se faire tester dans un délai de 24 heures et sera orienté vers un lieu de dépistage par son médecin traitant ou les services de l'Assurance Maladie.

**Le cas contact ne vit pas avec la personne contaminée et ne présente pas de symptômes ?**  
Test à réaliser sous 7 jours après le dernier contact.

**Apparition de symptômes ?**  
Dépistage sous 24 h

Dans les deux cas, le test est réalisé **sans prescription médicale**. Il suffit de présenter un document d'identité qui permet à l'analyste de le retrouver au sein du répertoire de cas contacts fourni par l'Assurance Maladie.